

Programme d'emploi temporaire (PET)

FICHE MESURE

But de la mesure

Etre actif dans une occupation temporaire d'intérêt public.

Rafraîchir ou élargir ses connaissances professionnelles.

Acquérir une expérience professionnelle dans un domaine précis.

Démontrer ou améliorer son aptitude au placement.

Public-cible

Tous les bénéficiaires d'indemnités de chômage peuvent être amenés à participer à un PET à leur demande ou sur assignation de l'ORP.

Institutions concernées

Dans le canton du Jura, des programmes d'emplois temporaires se déroulent dans les services de l'administration cantonale, auprès des communes, dans les hôpitaux et les homes, ou dans n'importe quelle autre institution ou structure sans but lucratif, à l'instar d'Espace Formation Emploi Jura ou de Caritas Jura qui offrent de tels emplois liés à des activités ou projets d'intérêt public (ex. Aménagements extérieurs, recyclage, etc.).

Durée

En principe 6 mois.

Droits et obligations

Durant la mesure, les participants continuent de percevoir leurs indemnités journalières, mais touchent au minimum 102 francs par jour pour un travail à plein temps (équité sociale).

Durant le programme d'emploi temporaire, le demandeur d'emploi a l'obligation de chercher activement un travail. Si l'assuré retrouve un emploi, le programme est interrompu sans délai.

Procédure simple

L'ORP annoncera le demandeur d'emploi à l'organisateur du programme pour un entretien qui permettra de fixer les modalités et le lieu de la mesure.

Contact : Office régional de placement

Delémont

Tél. 032 420 88 30

orp.delemont@jura.ch

Porrentruy

Tél. 032 420 39 40

orp.porrentruy@jura.ch

Franches-Montagnes

Tél. 032 420 47 30

orp.saignelegier@jura.ch